



## COMITE DE BAIE DES ILES D'OR

Mél : [contact@contratdebaie-tpm.org](mailto:contact@contratdebaie-tpm.org)

### **REUNION D'INSTALLATION DU COMITE DE BAIE DES ILES D'OR**

27 novembre 2013 à 14h30, Préfecture du Var (Toulon)

REUNION ORGANISEE PAR	Le Préfet du Var
TYPE DE REUNION	Réunion d'installation du Comité de baie des Iles d'or
REDACTEUR COMPTE RENDU	Magali ROUX, chargée de mission Contrat de baie des Iles d'or <a href="mailto:mroux@tpmed.org">mroux@tpmed.org</a>
VERSION DU COMPTE RENDU	10.01.2014 - VF
PARTICIPANTS	Cf. feuille de présence en annexe
AUTRES PIECES JOINTES	Diaporama présenté en séance Délibération du Comité d'agrément

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Accueil par M. le Préfet
2. Election du Président du Comité de baie
3. Proposition d'un projet de règlement intérieur
4. Présentation des instances qui assistent le Comité de baie
5. Bilan d'étape et articulation avec les autres démarches
6. Présentation de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et du calendrier prévisionnel d'élaboration de l'avant-projet

## **1. Accueil par M. le Préfet**

M. GAUDIN, Secrétaire Général du Préfet du Var, accueille l'ensemble des membres du Comité de baie des Iles d'or et les remercie de leur présence pour cette réunion d'installation.

Il rappelle que le 5 décembre 2012, le Contrat de baie des Iles d'or a reçu l'agrément provisoire du Comité de Bassin. Cette demande avait été formulée par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée avec l'appui des services de l'Etat et ce, dans un double souci : un souci de cohérence avec le Contrat de baie de la Rade de Toulon et un souci de prise en compte des nombreux enjeux de ce nouveau territoire.

M. GAUDIN indique que l'obtention de l'agrément provisoire a marqué l'aboutissement de la première phase d'élaboration du Contrat de baie. La seconde phase débute avec cette réunion d'installation du Comité de baie et s'achèvera par la validation du Contrat.

M. GAUDIN rappelle ensuite avec qui et dans quel esprit devra être élaboré ce Contrat. Le travail sera mené avec l'ensemble des partenaires : tout d'abord les collectivités locales et EPCI (*Etablissements Publics de Coopération Intercommunale*) qui sont concernés par ce périmètre, les services de l'Etat, les experts, les associations et les représentants des usagers.

Quant à l'esprit de la démarche, M. GAUDIN indique qu'il doit être volontariste et responsable mais qu'il doit également faire preuve de pragmatisme et de cohérence. Il rappelle la nécessaire articulation que le Contrat de baie devra avoir avec l'ensemble des dispositifs existants, en particulier la charte du Parc national de Port-Cros, l'Opération Grand Site, le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée et surtout le SAGE Gapeau sur le bassin versant. La recherche de complémentarité, voire de mutualisation en termes de moyens ou d'actions devra être optimale. Il ne devra pas y avoir de chevauchements ni de doublons entre le Contrat de baie des Iles d'or et tous ces dispositifs.

M. GAUDIN conclut son introduction en rappelant que ce dossier, préalablement à son examen par le Comité d'Agrément, devra être soumis à l'avis du Préfet du Var qui sera extrêmement attentif à l'articulation et la complémentarité entre les différentes démarches.

## **2. Election du Président du Comité de baie**

M. GAUDIN rappelle que, conformément à la circulaire du 30 janvier 2004 relative aux Contrats de rivière et de baie, « le Président est un élu. Il est désigné lors de la première réunion par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. »

M. GAUDIN recueille ensuite les candidatures à la Présidence du Comité de baie des Iles d'or.

M. VINCENT, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, fait part de son souhait de se porter candidat.

M. DE CANSON, Président de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures et Maire de La Londe-les-Maures, souhaite s'exprimer au nom de plusieurs de ses collègues Maires du territoire.

Après avoir rappelé le périmètre concerné par la démarche et l'intérêt de cette politique partenariale, M. DE CANSON fait part du souhait commun d'un certain nombre d'élus de ce territoire de défendre leur représentativité au sein du Comité de baie. Plusieurs possibilités avaient été envisagées : assurer la Présidence de ce Comité, refuser de siéger comme certains élus l'ont fait au Parc national de Port-Cros... Après une large concertation entre les différents élus du territoire et une rencontre avec M. VINCENT, M. DE CANSON souligne que seuls le rassemblement, la cohésion et la nécessité de travailler ensemble dans l'intérêt de tous prévalent.

M. DE CANSON informe donc, au nom de l'ensemble de ces élus, de son soutien à la candidature de M. VINCENT et demande la prise en compte de l'identité respective des diverses intercommunalités et communes concernées.

Il tient à préciser que si la démarche d'élaboration de ce Contrat est identique à celle du Contrat de baie de la rade de Toulon, les problématiques de ce territoire sont très différentes, avec notamment la prise en compte indispensable du SAGE Gapeau et les avis divergents de certains Maires sur l'adhésion à la charte du Parc national de Port-Cros. L'ensemble des élus sera très attentif sur ces deux points.

M. DE CANSON espère que cette sagesse sera appréciée de tous à juste mesure et souhaite à M. VINCENT tout le succès escompté dans cette démarche, en lui assurant son soutien vigilant.

M. POLITI, Maire de Hyères, souhaite également faire une déclaration et rappelle que Toulon Provence Méditerranée dispose aujourd'hui d'une large expérience dans la conduite des démarches Contrats de baie puisqu'elle anime et préside celui de la rade de Toulon depuis plusieurs années.

M. POLITI informe l'ensemble des membres du Comité de baie de son soutien à la candidature de M. VINCENT qui est le Vice-président en charge de tous les dossiers environnement au sein de la Communauté d'Agglomération. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de travailler ensemble et de concert avec notamment le SAGE Gapeau et la charte du Parc national de Port-Cros afin d'atteindre l'objectif commun d'intérêt général, celui de la bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques.

M. VINCENT présente ensuite sa candidature. Après avoir rappelé son parcours et ses différentes fonctions politiques, il souligne son engagement pour l'environnement et pour le département du Var, engagement guidé par ses convictions personnelles.

Au regard de son parcours, M. VINCENT insiste sur sa fonction d' élu technicien et rappelle qu'une démarche de Contrat de baie est avant tout un projet technique, qui sera examiné sur ce plan là par le Comité d'Agrément.

M. VINCENT rappelle ensuite le contexte d'émergence du Contrat de baie des Iles d'or qui a fait suite au succès de celui de la rade de Toulon. Cette démarche a été

initiée fin 2006, puis le recrutement d'une chargée de mission en 2007, les nombreuses réunions de travail avec les collectivités et l'ensemble des partenaires et le recrutement d'un bureau d'étude comme appui technique ont permis d'aboutir à l'obtention de l'agrément provisoire en décembre 2012.

M. VINCENT indique que lors de cette audition, le Comité de Bassin a lié le devenir du Contrat de baie des Iles d'or et celui du SAGE Gapeau. La complémentarité entre ces démarches sera demain un atout pour ces deux dossiers. Bien que les échéances et les compétences soient différentes, le travail en collaboration permettra des mutualisations de coûts et de moyens ainsi qu'une meilleure connaissance des systèmes aquatiques.

M. VINCENT souhaite préciser que le Président du Comité de baie, une fois qu'il est élu, ne représente plus une collectivité mais l'ensemble des membres du Comité de baie. Il a le devoir d'écouter tous les membres, comprendre les problématiques posées par ceux-ci et s'assurer de leur traitement par la structure porteuse et de sa présentation en Comité de baie.

Enfin, M. VINCENT conclut en indiquant qu'il a conduit et défendu la première phase du Contrat de baie des Iles d'or avec le même état d'esprit, la même disponibilité et la même écoute que celle dont il fait preuve depuis des années dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Toulon. Il souhaite continuer à travailler en ce sens pour faire de ce nouveau territoire, un espace exemplaire en matière de qualité des eaux.

M. GAUDIN indique que la circulaire du 30 janvier 2004 parle de désignation et non de vote. Il demande si l'un des membres du collège des élus s'y oppose.

***Décision : en l'absence d'opposition et de remarques, M. VINCENT est élu Président du Comité de baie des Iles d'or à l'unanimité.***

M. VINCENT remercie le Secrétaire Général d'avoir présidé la première partie de cette réunion et remercie également l'ensemble des membres du collège des élus pour lui avoir accordé leur confiance.

Il rappelle ensuite le travail effectué jusqu'à l'obtention de l'agrément du dossier de candidature le 5 décembre 2012. Ce dossier a permis de dresser le diagnostic du territoire en matière de qualité des eaux et des milieux, de définir les enjeux de cet espace ainsi que d'arrêter le périmètre du Contrat. De nombreuses réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ont été menées pour aboutir à ce travail.

M. VINCENT présente ensuite la cellule d'animation de la structure porteuse et rappelle le rôle du Président du Comité de baie. Il insiste sur la notion de concertation qui est le maître mot dans une démarche Contrat de baie, concertation à la fois interne au Comité de baie et externe vers l'ensemble du grand public.

### **3. Proposition d'un projet de règlement intérieur**

Mme FOULEX rappelle que l'article 4 de l'arrêté préfectoral de constitution du comité de baie prévoit la rédaction d'un règlement intérieur propre à cette instance. L'objet de la réunion de ce jour est de valider les items que devra contenir ce document et de valider la méthodologie de son élaboration.

Ce document devra ainsi permettre de cadrer :

- les missions générales du Comité de baie ;
- l'organisation interne du Comité de baie (rôle du Président et des différentes instances qui assistent le comité de baie, missions de la cellule d'animation...);
- les règles de fonctionnement du Comité de baie (ordres du jour, convocations, périodicités des réunions, décisions...);
- les modalités concrètes d'articulations avec les autres démarches, notamment le SAGE Gapeau.

Mme FOULEX propose qu'un projet de règlement intérieur soit rédigé par la cellule d'animation puis transmis à l'ensemble des membres du Comité de baie pour avis. Ce document fera ensuite l'objet d'une validation en séance, lors de la prochaine réunion du Comité de baie.

***Décision : le principe d'élaboration du règlement intérieur au Comité de baie est adopté. Un projet sera proposé à l'ensemble des membres du Comité de baie et soumis à validation lors de la prochaine réunion.***

### **4. Présentation des instances qui assistent le Comité de baie**

Mme FOULEX indique que, conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral de constitution du Comité de baie, cette instance est assistée par un comité technique et financier ainsi qu'un conseil scientifique. Chacune de ces deux instances est ensuite présentée.

#### ***☞ Le Comité technique et financier (CTF)***

Il s'agit d'un comité restreint composé de techniciens représentant les partenaires du Contrat. Ce comité est notamment chargé d'apporter un soutien technique à la cellule d'animation. La composition de ce comité doit être arrêtée par le comité de baie de ce jour. Il est ainsi proposé la composition suivante :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le Conseil Général du Var ;
- Le Conseil Régional PACA ;
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA ;

- L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;
- Le Parc national du Port-Cros ;
- La Préfecture maritime de Méditerranée ;
- La structure porteuse du Contrat de baie des Iles d'or ;
- La structure porteuse du SAGE Gapeau ;
- Le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée.

Mme SANDEL s'interroge sur la participation du Conservatoire du littoral et de l'Agence des Aires Marines Protégées au Comité technique et financier.

M. GAUDIN indique qu'il faut un socle de référence solide et assez restreint pour un meilleur pilotage et un travail efficace. Ce comité aura toutefois la possibilité de solliciter ponctuellement et autant que de besoin des experts en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

M. VINCENT ajoute que c'est ainsi que nous avons fonctionné pour le Contrat de baie de la Rade de Toulon.

M. MARTINELLI souhaite avoir des précisions sur le volet financier de ce Comité.

M. VINCENT précise que le dossier final du Contrat de baie contiendra des fiches-actions chiffrées avec des plans de financements associés. Les financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général) se positionneront sur chacune des actions du programme. Il y aura des décisions techniques à prendre qui auront une influence sur la partie financière. Il est donc important de ne pas scinder en deux le volet technique et le volet financier, ils sont étroitement liés.

Mme FOULEX prend pour exemple l'Agence de l'eau pour qui le SDAGE a des conséquences techniques et financières directes sur ses programmes d'intervention. En effet, les actions finançables par l'Agence devront répondre techniquement aux attentes du SDAGE et de son programme de mesures. Le programme d'intervention de l'Agence assure le financement des actions issues du SDAGE. Le futur Contrat de baie des Iles d'or comportera une liste organisée d'actions conformes au SDAGE et finançables par le programme de l'Agence.

**Décision : en l'absence d'autres commentaires et d'opposition, la composition du Comité technique et financier proposée ci-avant est validée.**

### **Le Conseil Scientifique (CS)**

M. VINCENT propose de conserver le Président du Conseil Scientifique existant qui accompagne le Contrat de baie de la rade de Toulon depuis plusieurs années. En 2011, le Président a d'ailleurs proposé d'étoffer ce Conseil avec des spécialités qui correspondent à la baie des Iles d'or. M. VINCENT insiste sur la chance de disposer de ce Conseil Scientifique depuis le début de la démarche du Contrat de baie des Iles d'or.

M. PHILIP rappelle que le Conseil Scientifique est un groupe d'experts indépendants siégeant *intuitu personae* et qui joue un rôle consultatif auprès du Comité de baie. Il

indique qu'il est toujours précieux pour des organes qui ont à prendre des décisions politiques et administratives de pouvoir disposer de tels avis.

De manière à préparer le Contrat de baie des Iles d'or, la structure porteuse, Toulon Provence Méditerranée, a souhaité que le Conseil Scientifique en place apporte son expertise sur ce nouveau territoire. L'expertise du Conseil permettra ainsi de proposer des choix et de fixer des priorités en matière d'actions à mener. Il joue également un rôle important dans l'évaluation de l'efficacité environnementale des actions qui seront menées à travers le Contrat.

M. PHILIP informe qu'une rencontre a été organisée le 30 mai dernier avec le Président du Conseil Scientifique du Parc national de Port-Cros afin d'engager une réflexion commune, scientifique et technique, entre le Parc national et le Contrat de baie.

M. VINCENT ajoute que le Conseil Scientifique ne s'autosaisit pas. Il agit sur demande du Comité de baie.

M. GEOFFROY espère que M. PHILIP a rencontré M. MARTINELLI, Président de la CLE du SAGE Gapeau. Pour sa part, il n'a pas eu cette occasion.

M. VINCENT rappelle que l'ensemble des communes du bassin versant ont été associées depuis le début de la démarche. Plusieurs réunions ont été organisées, avec la participation de M. PHILIP depuis 2007.

***Décision : en l'absence d'autres commentaires et d'opposition, il est adopté le maintien du Conseil Scientifique existant, celui des Contrats de baie de la rade de Toulon et des Iles d'or.***

## **5. Présentation du bilan d'étape et articulation avec les autres démarches**

Dans un premier temps, Mme ROUX rappelle le territoire concerné par le Contrat de baie des Iles d'or. Il s'étend en mer de la pointe Escampo-Barriou à l'ouest (commune de Hyères) jusqu'au Cap Bénat à l'est (commune de Bormes-les-mimosas). Il englobe l'archipel des îles d'or (Porquerolles, Port-Cros et Le Levant) et associe l'ensemble du bassin versant correspondant à cette rade. Cela correspond à un bassin de vie d'environ 150 000 habitants.

Sur le plan administratif, ce territoire concerne 17 communes, dont 3 littorales (Hyères, La Londe et une partie de Bormes), et un certain nombre d'intercommunalités.

Mme ROUX indique que le choix initial du périmètre s'est basé sur le découpage des masses d'eau identifiées dans le SDAGE de 2009 qui constitue le document de référence. Ainsi, ce périmètre comprend :

- 2 masses d'eau côtières, en bon état global mais avec une obligation d'excellence compte-tenu de la présence du Parc national de Port-Cros ;
- 18 masses d'eau superficielles, réparties sur les bassins versants du Gapeau, du Roubaud et du Maravenne. Sur ces 18 masses d'eau, 5 connaissent

notamment des problèmes de pollution, de morphologie ou encore sont mal connues.

- 7 masses d'eau souterraines dont 2 d'entre elles, et notamment les alluvions du Gapeau, connaissent des problèmes de pollution et de déséquilibre quantitatif.

Concernant l'avancement de la démarche, Mme ROUX rappelle les principaux faits marquants depuis le lancement de la démarche. Tout d'abord une première phase de concertation locale qui s'est déroulée entre juillet 2007 et décembre 2008. Par le biais d'une quinzaine de réunions de travail et d'information, réunissant près de 300 participants, elle a permis de construire la problématique Contrat de baie sur ce territoire. Puis, entre 2010 et 2012, l'élaboration du dossier de candidature a été entreprise. Une quarantaine d'entretiens avec les acteurs locaux ont ainsi été menés, 5 réunions techniques partenariales, une dizaine de réunions de Conseil Scientifique et 2 réunions de Comité d'orientation ont ainsi ponctué le travail pendant ces deux années (2010-2012). C'est donc ce travail et cet investissement qui ont permis l'obtention de l'agrément provisoire le 5 décembre 2012 auprès du Comité de Bassin.

Mme ROUX poursuit son intervention en présentant les enjeux prioritaires du Contrat de baie des Iles d'or :

- ☞ *Instaurer, coordonner et animer une gouvernance à l'échelle du territoire, qui fédère sur le plan stratégique et politique l'ensemble des démarches, pour un objectif ciblé : l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.*

Mme ROUX ajoute qu'en effet, plusieurs démarches structurantes existent ou sont en cours d'élaboration sur ce territoire. Le Contrat de baie des Iles d'or n'a pas vocation à se substituer à l'une ou l'autre de ces démarches mais il s'attachera à apporter de la lisibilité, de la transversalité et de la complémentarité dans le domaine de l'eau sur ce territoire.

- ☞ *Poursuivre et compléter les connaissances et les actions de réduction des pollutions continentales ou marines, ponctuelles ou diffuses, pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et le maintien des usages.*

Mme ROUX ajoute que cela passera par exemple par la performance et la fiabilisation des systèmes d'assainissement, la sécurisation sanitaire de la qualité des eaux de baignade ou encore toute autre action permettant de lutter contre les pollutions issues des activités (agricoles, portuaires, industrielles...).

- ☞ *Gérer et partager raisonnablement les ressources en eau pour préserver leur équilibre quantitatif.*

Mme ROUX confirme qu'il s'agit là d'un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire, à la fois sur la partie continentale et sur la partie insulaire.

- ☞ *Comprendre l'hydromorphologie, la dynamique du Gapeau et des autres cours d'eau du territoire, pour améliorer simultanément leur bon fonctionnement écologique et hydraulique, la prise en compte dans les documents d'urbanisme et la protection des inondations.*

Mme ROUX indique que le volet cours d'eau sera très important dans ce contrat, non seulement sur le Gapeau mais aussi sur les autres cours d'eau côtiers (Roubaud, Maravenne) qui sont aujourd'hui orphelins en termes de gestion.

Mme FOULEX présente ensuite l'articulation avec les autres démarches du territoire. Elle indique qu'une analyse précise a été réalisée dans le cadre du dossier sommaire de candidature présenté en comité d'agrément le 5 décembre 2012. Le travail réalisé a ainsi permis d'évaluer ce que le futur Contrat de baie des Iles d'or pouvait apporter aux autres démarches qui elles, sont souvent globales et règlementaires. Le contrat pourra ainsi :

- Constituer un appui à la dynamique locale qui existe déjà en assurant une relation privilégiée avec les maîtres d'ouvrage locaux ;
- Etre pourvoyeur de connaissances par la mise à disposition des résultats des études qui ont été menées dans le cadre du Contrat de baie des Iles d'or.

Mme FOULEX rappelle que le Contrat de baie est une démarche volontaire dans laquelle les maîtres d'ouvrage inscrivent seulement les actions qu'ils ont décidées de mener et qui sont conformes aux objectifs du SDAGE.

Elle ajoute que le Contrat de baie des Iles d'or présente des perméabilités avec notamment :

- Le SDAGE qui constitue un socle de travail commun avec le SAGE Gapeau puisque chacune des deux démarches, contrat et SAGE, devront être élaborées en conformité avec ce document de référence ;
- Les démarches en cours, structurantes, parfois règlementaires, comme le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée, la charte du Parc national de Port-Cros, Natura 2000...
- Les démarches de gestion en cours, menées par les collectivités, le Conservatoire du littoral...
- Les actions et outils mis en place dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Toulon.

Mme FOULEX présente ensuite une analyse plus précise de l'articulation entre :

### **Le contrat de baie des Iles d'or et le SAGE Gapeau**

Le SAGE est un document de planification visant la qualité des milieux. Il fixe des objectifs précis et concertés et établit également des règles communes. Il réalise de plus le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire, dimension règlementaire que n'aura pas le Contrat de baie des Iles d'or mais dont il pourra bénéficier.

Le contrat pourra quant à lui entretenir une dynamique de concertation et peut-être susciter des vocations à engager des actions pratiques sur le territoire.

M. MARTINELLI insiste sur la portée réglementaire du SAGE et sur la nécessaire complémentarité et mutualisation qu'il faudra trouver pour ne pas faire de doublons. Le travail en commun est très important.

M. HERROUIN remercie le Président du Comité de baie d'associer le Pôle Mer PACA à ses travaux. Il souligne l'intérêt que le Pôle Mer porte aux inondations et précise également le lien étroit que le contrat de baie doit avoir avec la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Mme SANDEL indique qu'il existe également des schémas régionaux intéressants que le Contrat de baie devra prendre en compte (stratégie régionale de la mer et du littoral, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional pour la ressource en eau...).

M. VINCENT confirme l'importance de tenir compte de tous les documents existants.

#### **☞ Le contrat de baie des Iles d'or et la charte du Parc national de Port-Cros**

La charte est un projet de territoire concerté dans lequel la dimension eau et biodiversité occupe une place importante.

Le Contrat de baie des Iles d'or pourra appuyer les actions « eau » sur le territoire de la charte et au-delà puisqu'il aura la capacité de mettre en place des actions sur la partie amont qui l'impacte.

M. SELLIER fait part de son approbation sur l'engagement d'une réflexion commune, sur les plans scientifique et technique, entre le Parc national et le Contrat de baie des Iles d'or, proposée par le Président du Conseil Scientifique.

M. SELLIER confirme son soutien à la démarche et indique que pour lui, c'est le Contrat de baie des Iles d'or qui traitera des problématiques liées à la qualité de l'eau identifiées dans la charte. Il souligne par ailleurs que les problématiques naturelles ignorant les limites administratives, il est important de les intégrer et le contrat de baie constitue un outil privilégié et adapté pour cela. Enfin, M. SELLIER insiste sur la nécessaire mutualisation et le devoir d'efficience en matière d'allocation des deniers publics et d'efficacité de l'action publique de manière générale.

#### **☞ Le contrat de baie des Iles d'or et le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée**

Le SCoT vise la protection et la mise en valeur du littoral et définira la vocation de certains secteurs de l'espace littoral et maritime (loisir, protection, développement portuaire...). Sur ces bases spatialisées, le Contrat de baie des Iles d'or pourra proposer des actions concrètes d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux qui permettront de concilier la préservation de ces espaces avec le maintien des activités humaines.

## **6. Présentation de l'AMO et du calendrier prévisionnel de l'avant-projet**

Mme ROUX explique que, suite à l'obtention de l'agrément provisoire, le travail consiste désormais à élaborer l'avant-projet de contrat. Pour mener ce travail à bien, la structure porteuse, Toulon Provence Méditerranée, s'est dotée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau d'études SAFEGE, représenté par Mme Sabine HUGOUNENC, chef de projet. Il s'agit d'un appui technique à la cellule d'animation pour aboutir à l'avant-projet de contrat.

Mme ROUX présente ensuite le calendrier prévisionnel de ce travail qui se compose de trois phases :

- Une phase de définition des enjeux du contrat qui a été initiée dès le début de l'année 2013 ;
- Une phase de détermination des projets qui débute officiellement ce jour avec l'installation du Comité de baie. Ce travail sera ponctué par plusieurs réunions de Comité de baie qui valideront l'avancement du dossier. Concrètement, ce travail passera par des entretiens avec les maîtres d'ouvrage locaux, des ateliers de concertation, des réunions de travail, l'objectif étant de construire ensemble le programme d'actions.
- Une phase de rédaction du dossier attendu par le Comité d'agrément et la définition des indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer l'efficacité environnementale des actions menées.

M. MARTINELLI s'interroge, en raison du contexte électoral, sur la prochaine réunion du Comité de baie qui est prévue pour le printemps 2014.

M. GAUDIN indique qu'après les élections un point sur les éventuels changements sera effectué.

M. VINCENT ajoute que l'arrêté préfectoral de constitution du Comité de baie n'est pas nominatif. Les structures resteront les mêmes.

Mme SANDEL s'interroge sur sa participation de fait aux réunions de Comité de baie étant membre de la CLE du SAGE Gapeau.

M. GAUDIN indique que oui.

Mme FAYS fait part de son adhésion à la démarche et se réjouit de voir que le travail se fera en concertation avec les travaux du SAGE. Elle souhaite à ce Comité de baie une bonne continuation et assure de la participation active de l'association VIE de l'Eau à l'élaboration du Contrat de baie.

En l'absence de remarques ou questions complémentaires, M. VINCENT, Président du Comité de baie des Iles d'or, remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

## ANNEXE

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### ***Collège des représentants des collectivités territoriales***

- Mme Mireille PEIRANO, Conseil Régional PACA (Vice-présidente)
- Mme Christine SANDEL, Conseil régional PACA (Conseillère régionale)
- M. Jacques POLITI, ville d'Hyères (Maire)
- M. SIMON Christian, ville de La Crau (Maire)
- M. Christian FLOUR, ville de La Farlède (1<sup>er</sup> adjoint)
- M. André GEOFFROY, ville de Solliès-ville (Maire), Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (Président), SIVOM du canton de Solliès-pont (Président)
- M. Philippe LAURERI, ville de Solliès-pont (Adjoint)
- M. Jean MICHEL, ville de Signes (Maire), Communauté de Communes Sud Sainte-Baume (Vice-président)
- M. Joël GRILLASCA, ville de Méounes (Adjoint)
- M. Jacques REY, ville de Belgentier (Adjoint)
- M. Gilbert PERUGINI, ville de Cuers (Maire)
- M. Patrick MARTINELLI, ville de Pierrefeu (Maire), CLE du SAGE Gapeau (Président)
- M. Raymond PERELLI, ville de Puget-ville (Adjoint)
- M. Robert MICHEL, ville de Pignans (Maire)
- M. François DE CANSON, ville de La Londe (Maire), Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (Président)
- M. Albert VATINET, ville de Bormes (Maire)
- M. Henri MACCARIO, Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée
- M. Gilles VINCENT, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (Vice-président), Conseil Général du Var (Conseiller général)
- M. Gérard SIMON, Syndicat intercommunal d'alimentation en eau des communes de la région est de Toulon (Président)

#### ***Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics associés***

- M. Pierre GAUDIN, Préfecture du Var (Secrétaire Général)
- M. Julien SEVESTRE, Préfecture maritime (PADEM)
- M. Eric LAMBERT, Préfecture maritime (CECMED)
- M. Laurent NEYER, DREAL PACA (Directeur adjoint)
- M. Pierre BARRET, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, DDTM du Var (Déléguée Mer et Littoral)
- M. Guillaume SELLIER, Parc national de Port-Cros (Directeur), Sanctuaire Pelagos
- Mme Sandra RUNDE-CARIOU, Agence des Aires Marines Protégées
- Mme Sylvia LOCHON-MENSEAU, Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (Directrice)

### **Collège des experts**

- M. Guy HERROUIN, Pôle Mer PACA, Association AVSANE (Vice-président)

### **Collège des usagers**

- M. Christian MOLINERO, Comité local des pêches maritimes et des élevages marins (Président)
- M. Alexandre BURET, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme Andrée PELLEGRINO, Syndicat agricole et horticole d'Hyères (Présidente)
- M. Thomas LORNE, Centre d'Essais de Lancement de Missiles de l'île du Levant (DGA)
- Mme Anne BILLANT-BARTHELEMY, Base Aéronavale d'Hyères / Le Palyvestre
- M. Claude PERRAUDIN, AIA Cuers / Pierrefeu (Directeur)
- M. Jean ECOCHARD, Fédération MART (Président)
- M. Jean-Louis BANES, Association Les amis de la presqu'île de Giens (Vice-président)
- Mme Sophie MERIOTTE, Ligue de Protection des Oiseaux (Vice-présidente)
- M. Ramon LOPEZ, Association La Londe Environnement (Président)
- Mme Josette FAYS, Association VIE de l'Eau (Présidente)
- Mme Colette RICHARD, Groupement des CIL d'Hyères (Présidente)
- M. Guy HILY, Fédération Varoise des Sociétés et Associations d'Activités Nautiques (Président)
- M. Patrick DESPINOY, Comité Directeur du Var de la FFESSM (Président), Association ASNAPIG
- M. Franck CHAUVET, Fédération Départementale des Associations Syndicales d'Hydraulique Collective du Var
- Mme Chantal DANIEL, UFC Que choisir
- Mme Mélanie KLOBB, CIL de la vallée de Sauvebonne

### **Assistaient également à la réunion :**

- M. Patrick PHILIP, Président du Conseil Scientifique des Contrats de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or
- M. Damien BELLON, ville d'Hyères
- M. Sylvain COLLAS, ville de La Crau
- M. Nicolas FERRER, ville de La Crau
- M. Jean-Louis LOEUILLARD, Conseil général du Var
- Mme Nathalie COQUELET, DDTM du Var (DML)
- M. Christian RANSAC, DDTM du Var (DML)
- M. Francis DAUPHINOT, DDTM du Var (SEMA)
- M. Julien SGHEIZ, Comité local des pêches maritimes et des élevages marins
- M. Yves MOYA-NARANJO, Centre d'Essais de Lancement de Missiles de l'île du Levant (DGA)
- Mme Sabine HUGOUNENC, SAFEGE
- Mme Lucie BIZZOZERO, SAFEGE
- M. Michel BARRIAU, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

- Mme Catherine FOULEX, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- M. Guirec QUEFFEULOU, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- Mlle Magali ROUX, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

**ETAIENT EXCUSES :**

- M. le Maire de Solliès-toucas
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Var
- M. le Délégué Régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

**ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :**

- M. le Président de l'Association des Maires du Var
- M. le Maire de Carnoules
- Mme le Maire de Collobrières
- M. le Président de la Communauté de communes Val d'Issole
- M. le Président de la Communauté de communes Cœur du Var
- M. le Président du Syndicat mixte Ports Toulon Provence
- M. le Président du Syndicat intercommunal des communes du littoral varois
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- M. le directeur de l'Agence Régionale de Santé PACA
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Var
- M. le Délégué Régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- M. le Délégué régional au tourisme
- M. le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- M. le Colonel, délégué militaire départemental
- M. le Contrôleur général des armées chargé des installations classées
- M. le Directeur du centre Méditerranée de l'IFREMER
- M. le Président de l'Université du Sud Toulon Var
- M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Var
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Var
- M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var
- Le Président de l'Agence de développement touristique Var Tourisme
- Le Président de la Fédération française des pêcheurs en mer